

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 2 avril 2024 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551, rue Principale à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Carl Massé, conseiller,
M. Réal Delorme, conseiller.

Absent : M. Dany Chapdelaine, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2024-04-39

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Règlement de zonage; - Reporté
8. Approbation traitement bactérie étang;
9. Demande utilisation parc Oasis;
10. Tour Cycliste;
11. Appui Val Ouest;
12. Comité démolition;
13. Questions de l'assemblée;
14. Affaires nouvelles;
 - 14.1 Rapport Régie incendie 2023;
 - 14.2 Patrimoine religieux;
15. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2024

2024-04-40

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, et que le procès-verbal du 4 mars soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées concernant le déneigement et les terrains abimés par le déneigeurs.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2024-04-41

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 29 mars 2024, telle que modifiée, pour un montant de 32 310.47\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202400059 à #202400075), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a pas de rapport des comités

6. SUIVI DES DOSSIERS

Dans le dossier des premiers répondants, le comité a rencontré des intervenants d'autres municipalités qui sont venus décrire l'implantation et le fonctionnement des premiers répondants dans leurs municipalités respectives.

7. RÉGLEMENT ZONAGE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

8. TRAITEMENT BACTÉRIES ÉTANGS AÉRÉS

2024-04-42

Attendu que la municipalité souhaite procéder au traitement des étangs aérés par l'usage de bactéries;

Attendu que la municipalité a retenu les services de la firme Nuvac pour ce traitement,

Attendu que le coût du traitement par bactérie pour 2024 est de 16 093\$, plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité approuve le traitement par bactérie proposé par Nuvac pour un coût de 16 093\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. DEMANDE UTILISATION PARC OASIS

2024-04-43

Attendu que la municipalité a reçu une demande de l'école pour l'utilisation du parc Oasis le 2 mai afin d'y tenir une activité et d'y faire un feu;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité autorise l'école Saint-Laurent à tenir une activité dans le parc Oasis le 2 mai et qu'elle y allume un feu sous réserve de l'obtention d'un permis auprès de la régie des incendies de Valcourt,

Que la municipalité demande qu'un extincteur soit sur place lors de la tenue de l'événement.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. TOUR CYCLISTE

2024-04-44

Attendu que la municipalité a reçu une demande droit de passage pour un événement cycliste organisé par le Centre National de cyclisme Bromont du 7 au 9 juin 2024;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité accorde le droit de passage pour l'activité cycliste Gravelooza du 7 au 9 juin 2024.

Que la municipalité propose un accès à la salle communautaire, si celle-ci est disponible, pour servir d'abris ou de lieu de repos pendant la tenue de l'événement cycliste.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. APPUI VAL OUEST

2024-04-45

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui du Val-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide au projets structurants;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que la Municipalité appui le Val-Ouest dans sa demande d'aide financière auprès du programme de projets structurants.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. COMITÉ DE DÉMOLITION

2024-04-46

Attendu que la municipalité doit former un comité qui devra se pencher sur les demandes de démolition sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que la municipalité forme un comité qui devra se pencher sur les demandes de démolition sur son territoire;

Que le maire Derek Grilli, et les conseillers Carl Massé et Réal Delorme soient nommés pour siéger sur ce comité;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2024-04-47

14.1 Approbation rapport activités Régie Incendies 2023

Attendu le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu que les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC au plus tard le 31 mars 2024;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire;

Il est proposé par la conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit adopté le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la municipalité de Lawrenceville pour l'année 2023;

De faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François accompagnée d'une copie certifiée de la présente résolution.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2024-04-48

14.2 Patrimoine religieux

Attendu que la municipalité a déposé une demande au Conseil du Patrimoine religieux du Québec demandant une aide financière pour la réalisation des travaux de l'église;

Attendu que pour être admissible, le bâtiment ciblé doit avoir été cité comme patrimoine religieux auprès du gouvernement du Québec;

Il est proposé par la conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que la municipalité fasse citer l'église de Lawrenceville comme patrimoine religieux auprès du gouvernement du Québec.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-49

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin, à 19h46, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général